

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2024-07

**Nombre de conseillers**

en exercice	11
présents	7
votants	8
absents	4
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du mardi 26 mars 2024 à 20:50

**Date de convocation :**

12 mars 2024

**Date d'affichage :**

12 mars 2024

**Objet****Autorisation à  
donner au maire  
pour demander des  
subventions pour la  
restauration de  
l'autel de la Vierge**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

**Etaient présents :**

MM. Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ et Madame Catherine CROSNIER

**Etaient absents :**M. Stéphane BOURI donne pouvoir à M. Pascal LAROCHE  
MM. Patrice BOISSEL, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE,**Secrétaire de séance :**

M. Frédéric RICHEVAUX

Vu la délibération D2023-21 du 9 octobre 2023 autorisant M. le maire à demander des subventions pour faire face au coût de l'entreprise devant intervenir pour la restauration de l'autel de la Vierge de l'église Saint Josse ;

Vu la délibération D2024-06 du 26 mars 2024 désignant l'agence Nasca, architecte, pour suivre les travaux de restauration de l'autel de la Vierge ;

Considérant que le coût de cette prestation peut être pris en charge à hauteur de 60% du montant hors taxe par le département ;

M. le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention de toutes subventions pouvant être allouées dans le cadre des travaux de restauration de l'autel de la Vierge.

*Après délibération, le Conseil Municipal vote :*

*Voix pour : 8*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

*ACCEPTE que M. le maire effectue des démarches en vue de l'obtention de subventions pour les travaux de restauration de l'autel de la Vierge.*

*DONNE pouvoir à M. le maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

Le Maire.

Pascal LAROCHE

29 mars 2024

Fait le, 29 mars 2024

Le Maire

